

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 11 février 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 05 février 2025. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), ROY Régine. **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, LEROY Anne, LOUHET Damien SAURAT Jean-François.
Secrétaire de séance : CHEYMOL AUGER Catherine **En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32**

7- Développement économique - Fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité : Demande de subvention de la SAS F JZ- Rapporteur : Justine GUYOT

Monsieur Michot et Mme ZORHARI ont acquis le bar-restaurant La Marina situé à Decize.

Des travaux d'aménagement, notamment d'accessibilité PMR, de remise aux normes électriques sont nécessaires.

Les porteurs de projets sollicitent donc une subvention dans le cadre du fonds de soutien et de modernisation aux commerces de proximité mis en place par la CCSN.

Le coût du projet s'élève à 82 429,07 € HT.

Au vu des critères du fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité, la SAS FJZ peut en être bénéficiaire. Le dossier a été déclaré complet le 3 décembre 2024 et le bureau communautaire a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2025.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 25 724,59 € HT.

L'aide financière de la Communauté de Commune Sud Nivernais est fixée à 20 % du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 5 000 € par dossier.

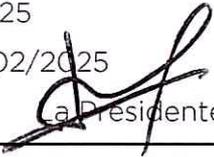
Au vu de la demande de soutien adressée par la SAS FJZ le 19 novembre 2024 et au vu de la bonne complétude du dossier en date du 3 décembre 2024, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'allouer une aide au fonds à la création et à la modernisation du commerce de proximité à la SAS FJZ à hauteur de 5 000,00 € ;
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

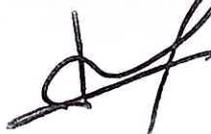
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 11 février 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 13/02/2025
Et de la publication le 13/02/2025


La Présidente

La Présidente



R. ROY